

ASSEMBLÉE NATIONALE5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 136

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 4 de cet article, supprimer les mots :

« ou de recherche ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'introduction de la recherche ouvre la porte à tous les abus. De plus aucune condition de retour n'est prévue dans ce cadre !